

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

PREAVIS No 19/2012

**concernant le projet de réfection du
barrage n° 3 et de stabilisation du versant
en rive gauche dans la Basse-Veveyse de
Fégire**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de commission:
le lundi 19 novembre 2012 à 20.00

en la salle de conférence
route des Deux-Villages 23

Projet de réfection du barrage n° 3

S O M M A I R E

Chapitres

1. Objet du préavis
2. Historique
3. Descriptif de l'ouvrage et des travaux
4. Procédure marchés publics
5. Aspects financiers
 - Répartition des coûts
 - Coût des travaux
6. Coûts d'exploitations annuels
7. Grille d'analyse - Agenda 21 (développement durable)
8. Conclusions générales
9. Conclusions du préavis

St-Légier-La Chiésaz, le 5 novembre 2012

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 200'000.- pour financer les travaux de réfection du barrage n°3 et de stabilisation du versant en rive gauche dans la Veveyse de Fégire en contrebas du pont de Fégire.

2. Historique

Les communes de Châtel-St-Denis et St-Légier-La Chiésaz ainsi que les cantons de Fribourg et Vaud se sont accordés sur la nécessité de réaliser une étude sur l'évaluation de l'état et de l'importance des seuils situés sur la Veveyse de Fégire, entre le pont de Fégire et la confluence de la Veveyse de Fégire et de la Veveyse de Châtel. Un mandat d'étude a été attribué au bureau Stucky par les communes précitées à fin juillet 2008.

La visite de terrain du 11 septembre 2008 a permis d'observer que les barrages 1 et 5 sont en bon état et doivent être conservés, que les barrages 3 et 6 sont en mauvais état et doivent être réfectionnés et conservés et que les barrages 2 et 4 sont détruits et doivent être abandonnés compte tenu du fait qu'il n'existe aucune raison objective de reconstruire des seuils à ces endroits (voir annexe 1).

Fort de cette appréciation, le seuil n°6 a été entièrement rénové en priorité 1 durant la période du 16 au 29 mars 2009.

Les observations faites lors de la visite du 29 mars 2011 permettent de dire qu'il n'y a eu aucune évolution notable de l'état du barrage n°3 depuis la dernière inspection de septembre 2008. Le seuil est toujours stable malgré son appui totalement affouillé en rive gauche. Cet ouvrage risque d'être fortement endommagé voire emporté en cas de crue importante, même si la présence de rochers a jusqu'à présent assuré sa stabilité (voir annexe 2).

Au vu de la situation, il est maintenant important d'entreprendre les travaux de réfection du barrage n°3 et de stabilisation du versant en rive gauche.

3. Descriptif de l'ouvrage et des travaux

Description du barrage n°3

Le seuil n°3, en enrochements bétonnés, a une hauteur d'environ 4,50 mètres pour une longueur d'environ 15 mètres. Il est en mauvais état. Du béton de renforcement « en escalier » a déjà été mis en place en 1988 sur le parement aval. La partie supérieure du seuil est détruite sur la moitié de la largeur. Sur la base de son état général, ce seuil peut être déstabilisé à tout moment.

Travaux de réfection

Les travaux à entreprendre sont les suivants (voir annexe 3) :

Travaux de stabilisation de l'ouvrage : nettoyage de la brèche, pose d'un coffrage en aval et remplissage du vide, par étapes, avec du béton et des enrochements. Une protection de la berge en aval du barrage avec des enrochements devra également être prévue.

Reconstruction de l'arasée : l'arasée sera reconstruite en mettant en place des enrochements sur une couche de béton. La hauteur reconstruite sera variable, avec une hauteur plus importante du côté de la rive gauche de manière à recentrer le lit et la chute. L'arasée restant en place pourra être partiellement abaissée sur quelques mètres.

Stabilisation de la berge gauche en amont : déplacement du tracé du cours d'eau en direction de la rive droite en élargissant le lit sur cette rive. L'engravure du seuil sera également positionnée en rive droite pour diriger l'écoulement du côté souhaité. Réduire l'érosion du pied du glissement en construisant un épi de protection en amont de celui-ci. Par ailleurs, la stabilisation du glissement nécessite le drainage du versant afin d'éviter de nouvelles arrivées de matériaux depuis l'amont. A relever que l'élimination des troncs, souches et branchages sur cette partie aval du glissement, en particulier l'arbre couché sur le seuil, a été réalisée au printemps 2011.

4. Procédure marchés publics

La commune de St-Légier-La Chiésaz a engagé une procédure en vue de l'adjudication des travaux de réfection du barrage n°3 et de stabilisation du versant en rive gauche.

La procédure sur invitation a été choisie et 5 entreprises de génie civil ont été contactées.

L'adjudicateur a mis en place l'organisation de la procédure selon la loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) et son règlement d'application (RMP).

Un cahier d'appel d'offres a été transmis aux entreprises et un comparatif des coûts a permis d'établir la liste du classement.

Les travaux ont été adjugés à l'entreprise classée première, sous réserve de l'acceptation du crédit par le Conseil communal.

5. Aspects financiers

Répartition des coûts

Conformément à la clé de répartition habituelle pour l'entretien de la Veveyse, les communes partenaires ont confirmé leur accord écrit pour la prise en charge d'une participation financière à hauteur de 35% du montant total des travaux (Châtel - St-Denis 20%, Vevey 7,5%, Blonay 5% et Corsier-sur-Vevey 2,5%). Le solde (65%) est à la charge de la commune de St-Légier-La Chiésaz.

Un dossier complet sera envoyé au Service des eaux, sols et assainissement (SESA) pour la confirmation de l'octroi de la subvention cantonale, à déduire du montant à la charge de la commune de St-Légier-La Chiésaz.

Coût des travaux

La Municipalité propose d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans au maximum.

Le coût des travaux s'entend soumissions rentrées.

Descriptif	Montants	Total
Régies et installation de chantier	20'000.00	
Réfection du seuil	55'000.00	
Réfection de la berge	37'000.00	
Stabilisation amont	22'000.00	
Travaux divers (déboisement, etc....)	5'000.00	
Drainage du glissement de terrain *	13'000.00*	
Total des travaux	152'000.00	152'000.00
Honoraires ingénieurs	18'000.00	
Divers et imprévus	15'000.00	33'000.00
Devis général HT	185'000.00	185'000.00
TVA 8%		14'800.00
Total TTC		199'800.00
Arrondi à		200'000.00

* A noter que le poste de CHF 13'000.-, HT, concerne la fourniture du bois pour les cunettes par la commune et la prestation de l'équipe communale des forêts pour la construction et la pose de ces ouvrages.

Pour les travaux d'entretien des rivières, la TVA peut être récupérée.

6. Coûts d'exploitation annuels

Les coûts d'amortissement estimés sur le solde net à notre charge pour les travaux sont les suivants :

- Intérêts	CHF	1'350.00
- Amortissement	CHF	9'000.00

Total CHF 10'350.00

L'entretien courant sera effectué par le service des forêts.

7. Grille d'analyse - Agenda 21 (développement durable)

La Municipalité a tenu compte de la grille d'analyse ayant trait au développement durable. Tout sera mis en œuvre pour prélever sur place les enrochements nécessaires au chantier.

8. Conclusions générales

La Municipalité confirme sa position favorable au projet tel que présenté. Elle relève encore l'importance du barrage n°3 qui contribue à stabiliser le lit et les versants à l'amont.

9. Conclusions du préavis

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- ⇒ Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 200'000.- ;
- ⇒ Encaisser la participation financière des communes partenaires ;
- ⇒ Encaisser la subvention cantonale ;
- ⇒ Autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ;
- ⇒ Amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-président

Le Secrétaire

G. Gygli

J. Steiner

Annexes : - situation des barrages existants
- photos de l'état du barrage N°3
- plans des travaux à entreprendre

Municipale déléguée : Mme Siffert, municipale